La rénovation de l’habitat accessible à tous

Permanence de l'ADIL à Osny jeudi 22 mai de 14h à 17h au CCAS (bâtiment de l'Orangerie).

Depuis 2021, la Communauté d’agglomération s’est associée au département du Val d’Oise pour apporter, à travers le dispositif Val d’Oise Renov’, des informations, conseils et orientations personnalisés aux Cergypontains, concernant la rénovation énergétique de leur logement et son financement.

Rénovation énergétique

L’engagement de l’Agglomération pour la rénovation énergétique des logements

Aujourd’hui, 14 % des résidences principales du parc privé de Cergy-Pontoise, tous types de logement confondus – soit 8 100 logements – affichent une étiquette énergétique F ou G et se retrouvent catégorisés « passoires énergétiques ».

Dans le cadre de son Programme Local de l’Habitat, l’Agglomération affirme sa volonté de contribuer à la dynamique de rénovation du parc de logement en mettant l’accent sur la rénovation énergétique globale. Son objectif est d’atteindre 2000 logements rénovés d’ici 2028.

Dès le 1er janvier 2025, l’Agglomération a renouvelé son engagement auprès du dispositif Val d’Oise Rénov’ à hauteur de 31 005 € HT par an sur trois ans, afin de maintenir un service de conseil neutre et gratuit pour tous les propriétaires au plus près de chez eux (voir encadré). En complément, elle travaille sur une subvention en faveur de la rénovation globale des logements, pour renforcer les aides existantes de l’ANAH (Agence nationale de l’habitat).

Un champ d’action élargi pour améliorer votre logement

Depuis le 1er janvier 2025, Val d’Oise Rénov’ ne se limite plus à la rénovation énergétique mais couvre aussi :

- L’adaptation des logements pour les personnes en perte d’autonomie ou en situation de handicap,
- La lutte contre l’habitat indigne.

L’objectif reste le même : faciliter et encourager la rénovation des logements pour améliorer le confort quotidien des habitants.

Val d’Oise Rénov’, un service neutre et gratuit pour tous

Val d’Oise Rénov’ reste un service public qui offre des conseils généraux, neutres et gratuits sur les travaux de rénovation de l’habitat, les aides financières disponibles et les démarches administratives à entreprendre. Il s’adresse à tous : propriétaires occupants, bailleurs ou copropriétaires, sans condition de revenus.

Sa mise en œuvre est assurée par deux organismes partenaires :

- L’ADIL95 (Agence Départementale d’Informations sur le Logement) qui est la « porte d’entrée » du dispositif en fournissant un premier niveau d’information et d’orientation selon les ressources. Ses compétences portent essentiellement sur le volet juridique.
- SOLIHA (Solidaires pour l’Habitat) qui est l’interlocuteur technique pour apporter un conseil personnalisé et renforcé dans la préparation de votre projet.

Si vous choisissez de poursuivre votre projet et de vous lancer dans les travaux, vous devrez probablement être accompagné par un opérateur certifié pour bénéficier des subventions.

Un accompagnement renforcé par Mon accompagnateur Rénov’ (MAR)

Depuis le 1er janvier 2024 pour les projets de rénovation d’ampleur, il est obligatoire de faire appel à un opérateur « Mon Accompagnateur Rénov’ » (MAR) pour bénéficier de subventions.

Ce dispositif payant permet d’avoir un suivi complet et personnalisé tout au long du projet de travaux :

- Des visites à domicile,
- Une aide au montage du dossier de financement,
- Un accompagnement technique détaillé, ainsi qu’un suivi des travaux.

En fonction de vos revenus, tout ou partie de la prestation peut être subventionnée par l’ANAH.

Soyez vigilant ! Assurez-vous de choisir un « MAR » reconnu par l’ANAH. Vous pouvez consulter l’annuaire Mon Accompagnateur Rénov’ via l’ADIL et SOLIHA ou directement sur france-renov.gouv.fr

Infos pratiques

Permanence à Osny le jeudi 22 mai de 9h à 12h au CCAS (bâtiment de l'Orangerie)

Pour prendre rendez-vous : https://www.adil95.org/

Rubrique « prendre RDV », puis « RDV en présentiel », entrez la ville d’Osny, puis la thématique « Val d’Oise Rénov ».

Liens utiles
Les permanences de l'Adil 95 et de Soliha